

Nyon reste pionnière en politique du logement

Elle a montré la voie pour orienter le marché immobilier. La Municipalité veut désormais se donner les moyens de sa politique

En 2010, la Ville de Nyon faisait œuvre de pionnier en lançant une politique du logement volontariste destinée à répondre à une forte pénurie en la matière. Tout en privilégiant la mixité sociale et intergénérationnelle, elle introduisait le principe de réserver 25% de logements d'utilité publique (LUP) dans les nouveaux plans de quartiers en échange d'une plus grande capacité de construction, et de céder des terrains en droit de superficie à des coopératives de logements.

Quatre ans après, les effets de cette politique restent encore peu visibles sur le terrain. Seuls 35 nouveaux logements subventionnés ont été construits et la pénurie de logements perdure, avec un taux de vacance qui était toujours très bas en 2014 (0,5%). Genève n'arrive toujours pas à construire pour rattraper son retard et Nyon a surtout construit des PPE pour des populations aisées ou de la classe moyenne supérieure. La pénurie atteint particulièrement les jeunes de 20 à 39 ans et les ménages à revenus moyens et modestes. Une étude récente a montré qu'une majorité de familles de la classe moyenne ne peut y acheter un logement neuf et quitte la commune, comme beaucoup de jeunes.

«Mais, en quatre ans, nous avons dessiné de nouveaux plans

de quartier, comme Marens-Couchant, avec une proportion de LUP de 30%, celui de Clémenty, avec 21%, celui du Stand, avec 70%, celui du Martinet, qui en comprendra 25% ou encore celui de Mangette, qui aura un taux entre 25 et 40%, explique Stéphanie Schmutz, municipale des Affaires sociales. Sur les 3200 logements qui devraient sortir de terre d'ici à 2020, 700 seront d'utilité publique.»

«Sur les 3200 logements qui devraient sortir de terre d'ici à 2020, 700 seront d'utilité publique»

Stéphanie Schmutz Municipale

Mais la Ville veut maintenant se doter des outils nécessaires pour maîtriser la mise en œuvre de ces objectifs. Elle lancera donc des études, partiellement confiées à un bureau extérieur, pour faire le diagnostic de l'évolution du parc immobilier et de sa typologie en fonction des besoins de la population, pour analyser quel genre d'habitants on attire avec cette politique, et quel sera son impact sur les finances communales. «Ce concept est aussi innovant que notre politique du logement. C'est pourquoi le Canton prendra à sa charge près de la moitié du crédit demandé de 178 200 francs», se réjouit Fabienne Freymond Cantone, municipale de l'Urbanisme. **M.S.**